




Date: Fri, 10 Sep 2021 15:55:42 -0400 [15:55:42 EDT]
De: [Geneviève Paquet <genevieve_paquet@videotron.ca>](mailto:genevieve_paquet@videotron.ca)
À: [Me Neuman, Dominique <energie@mblink.net>](mailto:energie@mblink.net)
Objet: Tr : R-4145-2021 Demande de remboursement de frais
Priorité: normal
Partie(s):  2 RDÉ R4143-4145-2021 RvBitfarmsCETAC4045 HQD BLOC-CREE-FRAIS 2021 09 10 R4145 0009 Dm frais TR.xls 165 Ko 
[Télécharger toutes les pièces jointes \(en format .zip\)](#) 

 1 sans nom 6 Ko

Déclaré solennellement devant moi le 10 septembre 2021 à Laval par visio-audio-conférence avec l'affiant, et en présence de la pièce jointe (demande de remboursement de frais), reçue par courriel.

Et je signe électroniquement par la présente

-- (s) Me Geneviève Paquet, avocate en exercice numéro 2673134

Geneviève Paquet, avocate
3090, boul. Le Carrefour, suite 200
Laval, Qc H7T 2J7
Tél. : 450-687-5055, poste 226
Fax : 450-687-8181
Courriel : genevieve_paquet@videotron.ca

Les informations contenues aux présentes sont de nature privilégiée et confidentielle. Si ce message ne vous est pas destiné, veuillez le détruire et nous en aviser immédiatement par courrier électronique.

----- Message d'origine -----

De: energie@mblink.net
Date: 10 sept. 2021 15:42:19
Objet: R-4145-2021 Demande de remboursement de frais
À: genevieve_paquet@videotron.ca, Dominique Neuman <energie@mblink.net>

AFFIDAVIT (DÉCLARATION SOLENNELLE)

Numéro de dossier : R-4145-2021.

Nom de l'intervenant : Le Regroupement CREE, constitué de la Première Nation Crie de Waswanipi et de la Corporation de développement Tawich (CREE).

Je soussigné, Dominique Neuman, avocat, déclare solennellement ce qui suit:

1. Je suis le mandataire dûment autorisé de l'intervenant pour déposer la présente demande de paiement de frais (qui se trouve en pièce jointe au présent courriel) et j'ai une connaissance personnelle du dossier.
2. Les montants réclamés correspondent aux travaux effectués dans le présent dossier.
3. Les frais sont exacts et conformes au Guide de paiement de frais des intervenants.
4. Le registre horaire et les pièces justificatives existent, ils seront conservés durant le délai prescrit par le Guide et seront produits sur demande à la Régie.

ET, EN OUTRE :

5. Je suis le mandataire dûment autorisé de Première Nation Crie de Waswanipi, membre du regroupement intervenant.
6. Ce membre est désigné par l'intervenant comme le responsable du paiement de toutes les factures du regroupement.

Et je signe électroniquement par la présente en présence de l'avocate assermentatrice, par visio-audio-conférence, et en présence de la demande de remboursement de frais qui lui a été transmise comme pièce jointe par courriel :

-- (s) Dominique Neuman

 1.1 sans nom 2 Ko